

FORMULAIRE TYPE DE RETRACTATION

Code de la consommation Art., L.121-17 I. 2°, R.121-1

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

À l'attention de : TERRE DAUPHINOISE

Service abonnement

34 rue du Rocher de Lorzier

CS 10023

38345 MOIRANS Cedex

abo@terredauphinoise.fr

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Abonnement journal Terre Dauphinoise : (préciser le type de l'abonnement, la durée et s'il est couplé au magazine Réussir).

Commandé le :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

EXTRAIT DES CGV :

Article 9 – Droit de rétractation du consommateur

S'il a la qualité de consommateur au sens de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 dite loi Hamon, c'est-à-dire « toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, artisanale, libérale ou agricole », le Client dispose selon les cas d'un droit de rétractation lui permettant d'obtenir le remboursement d'une commande passée en ligne.

Les personnes morales et personnes ne relevant pas de cette qualification en sont exclues, sous réserves des dispositions de l'article L.221-3 du code de la consommation, relatives au professionnel employant cinq salariés au plus qui souscrit, hors établissement, un contrat dont l'objet n'entre pas dans le champ de son activité principale.

9.1. Concernant les commandes d'articles à l'unité au format numérique

Le Client qui accepte d'avoir accès à l'article unitaire au format numérique immédiatement après la validation de sa commande en ligne, reconnaît, conformément à l'article L. 221-28, 1° du code de la consommation, que la prestation de service est pleinement exécutée dès avant l'écoulement du délai de 14 (quatorze) jours prévu par le code de la consommation pour l'exercice du droit de rétractation.

Le Client reconnaît et accepte qu'il ne dispose donc pas de droit de rétractation dans ce cas.

9.2. Concernant les commandes au numéro d'une publication périodique

Le Client reconnaît et accepte qu'il ne dispose pas non plus de droit de rétractation dans le cas de commande au numéro d'une publication périodique, qu'elle soit sous format papier ou numérique, et ce, conformément à l'article L. 221-28, 10° du code de la consommation.

9.3. Concernant les abonnements (papier et numérique)

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation, le Client, s'il a la qualité de consommateur au sens de la loi du 17 mars 2014 précitée, dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours pour exercer son droit de rétractation, qui court à compter de la réception du premier numéro pour les abonnements papier ou à compter de la date de souscription pour les abonnements numériques. Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Pour exercer son droit de rétractation, le Client est tenu de remplir le formulaire accessible sur cette page [lien] et de le renvoyer au choix par email ou courrier postal à l'adresse de la société, en précisant en objet « droit de rétractation ».

Conformément à l'article L. 221-24 du code de la consommation, la société d'Édition de la Terre Dauphinoise dispose d'un délai maximal de 14 (quatorze) jours à compter de la notification par le Client de l'exercice de son droit de rétractation pour effectuer le remboursement du prix du Produit.

S'agissant des abonnements au format papier, le Client dispose d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date à laquelle il a notifié son intention de se rétracter pour retourner le Produit reçu, en bon état, à l'adresse postale précitée de la société d'Édition de la Terre Dauphinoise.

Les frais afférents au retour du Produit sont à la charge du Client.

La société d'Édition de la Terre Dauphinoise se réserve le droit de différer le remboursement jusqu'à récupération du Produit ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve de l'expédition du Produit, la date retenue étant celle du premier de ces faits, selon les termes de l'article L. 221-24 du code de la consommation.